

Extrait d'un courrier du Ministère de l'Ecologie
9 juillet 2008



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Objet : atlas des sites pollués aux PCB

(...)

Ce travail, très intéressant, montre votre engagement sur la question des PCB et l'attention que vous y portez : Il s'inscrit dans la continuité de votre participation aux conseils ou groupes de travail réunis par mes services (Conseil supérieur des installations classées, Comité pour le suivi du plan de retrait des appareils contenant du PCB, groupe particulier consacré aux déchets post catastrophe dans le cadre du comité opérationnel concernant les déchets du Grenelle de l'environnement)..

Mes service, qui ont étudié votre atlas avec attention, ont remarqué quelques inexactitudes qui, s'agissant d'un sujet aussi sensible que les PCB, ont pu causer localement des inquiétudes parfois injustifiées.

S'agissant notamment des sites Rodanet, Compagnie papetière de l'Essonne je souhaitais vous apporter les éléments d'information suivants : s'agissant de la pollution de la rivière Essonne, le PCB a été retrouvé également en amont du site des papeteries d'Essonne, site qui a d'ailleurs fait l'objet d'un traitement. S'agissant du site Rodanet à Ballancourt, le suivi des eaux de l'Essonne ne fait pas apparaître d'impact du site sur la rivière. Enfin, s'agissant du site CPE, les transformateurs avaient été maintenus sur place pour le fonctionnement de sécurité de l'installation. Lorsqu'ils ont été vandalisés, une intervention de l'ADEME en urgence impérieuse a permis de les évacuer. Ce n'est donc pas l'activité papetière elle-même qui est à l'origine de la pollution, mais le vandalisme qui s'est exercé sur les transformateurs.

(...)